



Décision d'agrément

Université Wilfrid-Laurier Faculté d'éducation

Portant sur une demande de modification importante au programme suivant :

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation

Table des matières

Introduction	3
Constatations et motifs relatifs aux conditions d'agrément	4
Conditions sur lesquelles la modification proposée n'a aucune incidence	4
Conditions sur lesquelles la modification proposée a une incidence	4
Condition 6	4
Condition 8	4
Condition 12	5
Condition 13	5
Condition 14	6
Condition 15	6
Décision d'agrément	8

Introduction

Le 19 novembre 2021, la Faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier a présenté une demande de modification importante se rapportant à son programme consécutif de formation à l'enseignement.

À l'heure actuelle, la Faculté d'éducation offre son programme de formation à l'enseignement à son campus principal de Waterloo. En vertu du changement proposé, elle offrirait également le programme, tel qu'agrée, à son campus de Brantford. Le campus de Brantford de l'Université Wilfrid-Laurier offre actuellement environ 16 programmes de premier cycle et accueille 2 610 étudiantes et étudiants inscrits à divers programmes de premier cycle. Le programme serait offert au campus de Brantford à compter de septembre 2022.

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement et au Règlement 563/21 sur les dispositions générales, un sous-comité d'agrément a été formé pour déterminer si l'établissement propose de modifier considérablement le caractère, la durée ou les composantes du programme agréé, et pour présenter un rapport rendant compte de ses constatations.

Le sous-comité d'agrément de deux personnes se composait d'un membre du public inscrit sur la liste des membres suppléants et d'un membre de la profession inscrit sur la liste des membres suppléants. Le sous-comité a déterminé qu'il y avait des motifs de croire que la modification proposée au programme agréé en changerait le caractère.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, et compte tenu du fait qu'il y avait des motifs de croire que le fournisseur du programme se proposait de modifier considérablement le caractère du programme, on a procédé à un examen afin de déterminer si le programme satisfait toujours aux conditions d'agrément.

Pour rendre cette décision, on a pris en considération les facteurs suivants :

- la demande d'examen de modifications apportées aux programmes, présentée le 19 novembre 2021;
- la décision d'agrément du 30 mai 2017 relativement au programme;
- les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Constatations et motifs relatifs aux conditions d'agrément

Conditions sur lesquelles la modification proposée n'a aucune incidence

On accepte l'attestation de l'Université Wilfrid-Laurier selon laquelle aucune modification relative aux constatations factuelles n'a d'effet sur les conditions 1, 1.1, 2, 3, 3.1, 4, 5, 7, 9, 10 et 11. La modification proposée n'a aucune incidence sur ces conditions d'agrément et le programme continue d'y satisfaire entièrement.

Conditions sur lesquelles la modification proposée a une incidence

En se basant sur l'information examinée, la modification proposée au programme satisfait entièrement aux conditions d'agrément restantes, soit les conditions 6, 8, 12, 13, 14 et 15 telles qu'elles existaient le 30 mai 2017.

Les motifs de la décision et les faits sur lesquels repose cette décision sont les suivants.

Condition 6

En se basant sur l'information examinée, le programme, tel que modifié, satisfait entièrement à la condition d'agrément 6.

Toutes les facettes du format et de la structure du programme demeurent inchangées et seront transposées sur le campus de Brantford. Le contenu des cours est identique à celui du programme agréé en 2017. Tous les cours proposés au campus de Waterloo seront proposés au campus de Brantford, selon le même format et la même structure. L'échéancier des stages devrait être identique à celui du programme du campus de Waterloo.

Condition 8

En se basant sur l'information examinée, le programme, tel que modifié, satisfait entièrement à la condition d'agrément 8.

Les exigences du programme en matière de stage n'ont pas été modifiées depuis 2017 et s'appliqueront également au programme offert au campus de Brantford. La Faculté d'éducation a maintenant conclu des ententes officielles avec les huit conseils scolaires suivants, qui pourront tirer parti du programme offert au campus de Brantford : Waterloo Region District School Board, Waterloo Catholic District School Board, Upper Grand District School Board, Wellington Catholic District School Board, Halton District School Board, Halton Catholic District School Board, Grand Erie District School Board et Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board.

Les responsabilités en matière d'observation et d'enseignement pratique des étudiantes et étudiants en enseignement sont conformes à celles du programme agréé en mai 2017. On applique les exigences de stage quant au cycle et à la matière, et on attribue aux enseignants associés et aux conseillers de la Faculté d'éducation les rôles définis préalablement.

Le programme informatique Navigator est mis à la disposition du bureau responsable de l'expérience pratique (*Field Experience Office*) des étudiantes et étudiants en enseignement et des superviseurs de stage pour consigner les renseignements et les données se rapportant aux stages. Le campus de Brantford mettra à profit les fonctions de Navigator pour adopter une approche centralisée assurant la gestion des renseignements sur les stages.

Condition 12

En se basant sur l'information examinée, le programme, tel que modifié, satisfait entièrement à la condition d'agrément 12.

Des membres à plein temps du corps professoral qui enseignent au campus principal donneront certains cours au campus de Brantford. On embauchera au moins deux nouveaux membres à plein temps du corps professoral possédant les qualifications et l'expérience recherchées pour enseigner le programme de formation à l'enseignement au campus de Brantford, ainsi que plusieurs chargés de cours, au besoin. Certaines de ces personnes représenteront les huit conseils scolaires partenaires et contribueront à la formation des étudiantes et étudiants en enseignement, renforçant du coup les efforts de collaboration entre les organismes du domaine de l'éducation à Brantford et dans les régions avoisinantes.

La Faculté d'éducation a récemment procédé à une réorganisation et embauché de nouveaux employés, y compris une personne responsable de l'apprentissage expérientiel et une personne pour fournir un appui en ce qui touche le programme de baccalauréat en enseignement. La Faculté d'éducation compte également embaucher une conseillère pédagogique ou un conseiller pédagogique au B. Éd. d'ici septembre 2022. Le travail de ces personnes portera en partie sur le campus de Brantford. D'autre un part, on a élaboré un plan d'embauche de nouvelles personnes qui seront affectées au campus de Brantford, comme une administratrice ou un administrateur de programme et une coordonnatrice ou un coordonnateur des stages.

Dans l'ensemble, la Faculté d'éducation se dotera des ressources humaines nécessaires pour appuyer le programme au campus de Brantford.

Condition 13

En se basant sur l'information examinée, le programme, tel que modifié, satisfait entièrement à la condition d'agrément 13.

Les mécanismes de contrôle visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiantes et étudiants du programme sont ceux du campus principal, à Waterloo. La Faculté d'éducation continuera à tenir des dossiers physiques et virtuels internes, dans ses bureaux des campus de Waterloo et de Brantford, ainsi que des dossiers centralisés au campus principal de l'Université.

Condition 14

En se basant sur l'information examinée, le programme, tel que modifié, satisfait entièrement à la condition d'agrément 14.

La Faculté d'éducation s'est engagée à assurer la qualité du programme au deuxième campus. On cherche à harmoniser le programme avec le concept multicampus de l'Université Wilfrid-Laurier et avec l'objectif de l'Université de bien servir les communautés où se situent les campus. Le campus de Brantford convient à un programme de formation à l'enseignement, compte tenu de ses installations, de ses milieux d'apprentissage variés, de l'appui des partenaires communautaires et conseils scolaires, et de la présence de membres du corps professoral et d'autres membres du personnel qui possèdent de l'expérience en éducation.

Le campus de Brantford est suffisamment grand pour permettre une éventuelle expansion. L'intérêt du Grand Erie District School Board et du Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board et leur volonté de proposer des stages soulignent la pertinence d'offrir le programme de baccalauréat en enseignement dans un deuxième campus.

Le nouveau campus de Brantford s'inscrit dans les objectifs de planification stratégique de la Faculté d'éducation, et sa réalisation permet à l'Université Wilfrid-Laurier de concrétiser sa vision de proposer le programme de formation à l'enseignement dans ce campus. Le rapport de 2020 sur l'examen de la structure de la Faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier recommandait que des programmes de formation en éducation soient offerts au campus de Brantford. D'autre part, le rapport d'examen externe cyclique du programme de baccalauréat en éducation (2020) renfermait une série de recommandations. Cet examen cyclique est une mesure d'assurance de la qualité et les recommandations qui en découlent stimuleront les initiatives futures visant à apporter d'autres améliorations au programme. Dans le cadre de l'examen cyclique, on demandera aux étudiantes et étudiants en enseignement du campus de Waterloo, puis du campus de Brantford, une fois qu'on y admettra des étudiants, d'exprimer leur point de vue au moyen d'un sondage.

Parmi les autres mesures d'assurance de la qualité, notons les efforts continus en vue de recueillir, de façon officielle et non officielle, la rétroaction des représentants des étudiants en enseignement au sein du conseil divisionnaire de la Faculté d'éducation, des membres du corps professoral et du personnel de la Faculté d'éducation au sein du comité du programme de baccalauréat en éducation, des superviseurs de la formation pratique, du comité de liaison avec la fédération des enseignants et du comité consultatif de la formation des enseignants. Tous ces comités compteront parmi leurs membres des représentants du campus de Brantford.

Condition 15

En se basant sur l'information examinée, le programme, tel que modifié, satisfait entièrement à la condition d'agrément 15.

Le comité consultatif de la formation des enseignants de la Faculté d'éducation se réunit régulièrement pour discuter des enjeux et questions portant sur le programme de baccalauréat en enseignement. Il compte parmi ses membres des représentants de conseils scolaires de la région de Brantford. Les surintendances des écoles, les enseignants

associés et les directions d'école du Grand Erie District School Board et du Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board participeront aux activités du comité en place.

Décision d'agrément

Pour les raisons énoncées plus haut pour chacune des conditions, le programme suivant, tel que modifié, satisfait entièrement aux conditions d'agrément général, et ce, jusqu'au 30 mai 2024, date d'expiration prévue de son agrément, ou encore pour une période modifiée conformément à l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Le 29 décembre 2021